

## Note de Présentation du Mode Opérateur

Madame, Monsieur Bonjour,

Veillez trouver ci-après un succinct rappel de notre programme de collecte de fonds.

Elécocité, Fournisseur d'électricité Verte Siren no **832 691 307**, a constitué un dispositif de collecte de fonds visant à financer des équipements de transition énergétique.

### MODE OPERATOIRE

Elécocité, de par son statut de fournisseur d'électricité verte, a pour vocation, de réorienter la consommation d'énergie des foyers et entreprises du territoire français sur des sources d'approvisionnement à énergie renouvelable.

Elécocité a, par ailleurs, souhaité mettre en place un certain nombre d'actions solidaire appuyées sur le principe de la redistribution d'une quote-part des factures de consommation d'énergie.

Ce dispositif a pour objectif de financer des équipements de transition énergétique au profit du Porteur De Projet

#### L'objet et les avantages de ce dispositif

Ces équipements sont de plusieurs types :

- 1) Le premier consiste en la production d'électricité Verte (d'origine renouvelable) au travers de systèmes photovoltaïques.

Cette production génère la création d'un revenu financier annuel par la revente de cette production qui sera rachaté au tarif règlementé en vigueur par ELECOCITE.

- 2) Le deuxième est la réduction des factures de gaz ou d'électricité liée à la production d'eau chaude sanitaire ou de système de chauffage (PAC, solaire thermique, ect).
- 3) La mise en place d'une isolation par l'extérieur permettant le rafraichissement des façades
- 4) La mise en place de systèmes de climatisation basée sur les énergies renouvelables.

***Il est à noter que le montant du cout d'acquisition de ces équipements varie entre 50 000€ et 100 000 euros auxquels il conviendra d'assortir le cout des prestations de maintenance et SAV qui seront également financés intégralement.***

Ces gains financiers réalisés annuellement, permettront de dégager des marges de trésorerie conséquentes aux établissements qui auront participé à ces opérations.

Bien évidemment un audit technique sur site sera nécessaire afin de mettre en place des préconisations sur la typologie d'équipement permettant de réaliser ces économies d'énergie et ces gains financiers.

À l'issue de cette phase d'évaluation technique, pourra être dégagé de manière précise, le montant des gains financiers liés à ses opérations.

En temps normal le retour sur investissement de ce type d'équipement ne s'observe qu'après plusieurs années d'utilisation.

*Notre dispositif d'action solidaire vous permet d'être équipé à titre gracieux de l'ensemble de ces solutions.*

Le gain financier est donc *immédiat dès la première année d'utilisation.*

Le principe de redistribution d'une quote-part des factures de consommation d'électricité permet en effet de pouvoir faire bénéficier aux participants à nos programmes, de cette belle opportunité.

**La Chronologie du programme est la suivante :**

1) Le Porteur de projet formalise par retour son accord en acceptant **la Charte D'engagement** pour participer à ce programme.

2) ELECOCITE, via son partenaire exclusif met en place une phase d'audit technique permettant de chiffrer le coût d'équipements à énergie renouvelable visant à générer, soit une économie sur les consommations d'énergie, soit une rente annuelle via la production d'électricité par des équipements photovoltaïques.

3) Elécocité met en place sur sa plate-forme web, la présentation de ce projet permettant à un particulier ou à une entreprise de donner son accord ( par la souscription d'un abonnement ) pour la redistribution d'une quote-part de sa facture annuelle de consommation électrique.

4) Sur la base d'un prix du kilowattheure contractualisé avec un souscripteur particulier ou professionnel , une quote-part soit 2/10% de la facturation annuelle est redirigée sur un compte destiné au financement du projet concerné.

5) Un outil de suivi sera mis à disposition de l'établissement qui aura formalisé son accord afin de suivre l'évolution du financement.

6) Dès que le montant du financement est atteint (estimatif une année de consommation) les fonds sont mis à disposition soit :

***OPTION 1 :de l'entreprise sélectionnée par Elécocité et son partenaire exclusif en charge du suivi et contrôle des opérations, pour réaliser l'installation des équipements préconisés lors de l'audit technique.***

***OPTION 2 : Du bénéficiaire du programme (sur présentation de devis accepté par le porteur du projet) qui pourra arbitrer sur les équipements de transition énergétique qu'elle jugera prioritaire.***

***Pour le cas où la collecte de fonds n'atteindrait pas les objectifs de départ, le montant atteint restera naturellement à disposition du Porteur de Projet pour réajuster le niveau d'équipements***

7) Un organe de contrôle et de gestion externalisé (**LA DGCCRF ; La direction générale de la consommation et de la répression des fraudes** ) permet de sécuriser l'ensemble des flux financiers de ce type d'opération

8) Dans ce dispositif et afin d'assurer une communication adéquate sur la nature du projet mené, le Porteur de Projet marquera son accord pour qu'Elécocité, via son partenaire exclusif, puisse mettre en place les différents outils de communication nécessaires au lancement du dispositif de financement.

Je reste naturellement à votre disposition pour échanger sur les différents points vous permettant de fonder votre décision de participer à notre programme.

PS En pièces jointes, différents documents vous permettant de formaliser votre accord.

Pilote Projet Hervé Quali  
Port 06.10.92.70.34

